



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :**D2022\_07\_65**Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**Nombre de conseillers en exercice : 27Nombre de conseillers présents : 22Nombre de votants : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian  
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Election du 2ème Adjoint**Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-10, L2122-8

Vu la délibération n° D2022\_07\_64 du 6 juillet 2022 confirmant le nombre d'adjoints à huit (8),

Vu la vacance du poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint,Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint, étant entendu qu'il devra être du même sexe que l'adjoint démissionnaire.

Il est rappelé que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Désignation du Secrétaire : M. Pascal VIGIER - Constitution du bureau : Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs :

- Mme Francine WILLAUME
- M. Philippe MICHELET

Sont candidats :

- M. BRUNO Thierry
- M. DESBROSSE Jérôme

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Présents :	22	- nombre de bulletins :	26
- Pouvoir :	4	- bulletins blancs ou nuls :	1 (blanc)
- N'ont pas pris part au vote :	0	- suffrages exprimés :	25
- Votants :	26	- majorité absolue :	13

Ont obtenu :

- M. BRUNO Thierry :	15 voix
- M. DESBROSSE Jérôme :	10 voix

Est proclamé élu 2ème Adjoint : **M. BRUNO Thierry**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN